

Règlement du Jeu "Chèques Cadeaux ABA"

Article 1 – Organisation

Le présent jeu est organisé par l'Association des Boutiques d'Argental (ABA) et se déroule chez les commerçants et artisans adhérents à l'ABA, à Bourg-Argental.

Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne majeure, hors membres de l'organisation du jeu.

Article 3 – Modalités de participation

- Pour chaque tranche de 10€ d'achat, le client reçoit 1 tampon sur une carte de fidélité spéciale "Jeu ABA".
- 10 tampons maximum peuvent être apposés par ticket de caisse et par jour pour une enseigne.
- Une fois les 10 cases tamponnées, la carte est considérée comme complète et permet de participer au tirage au sort.
- Le participant doit déposer sa carte complétée dans l'urne prévue à cet effet chez les commerçants participants avant le 31 octobre 2025 à 19h

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu est valable du 01/10/2025 au 31/10/2025 chez les commerçants et artisans adhérents à l'association ABA.

Article 5 – Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le 4 novembre 2025 parmi les cartes complètes déposées. Trois gagnants seront tirés au sort et remporteront les lots suivants :

- 1er lot : 200€ en chèques cadeaux ABA
- 2e lot : 100€ en chèques cadeaux ABA
- 3e lot : 50€ en chèques cadeaux ABA

Valeur totale des lots : 350€

Article 6 – Remise des lots

Les gagnants seront contactés par les coordonnées laissées sur leur carte (nom et numéro de téléphone ou adresse mail). Les chèques cadeaux seront à retirer dans un commerce membre de l'ABA (modalités précisées ultérieurement).

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement est consultable chez tous les commerçants participants.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies sont uniquement destinées à la gestion du tirage au sort et ne seront ni conservées ni utilisées à d'autres fins.